

Liste des emplacements réservés

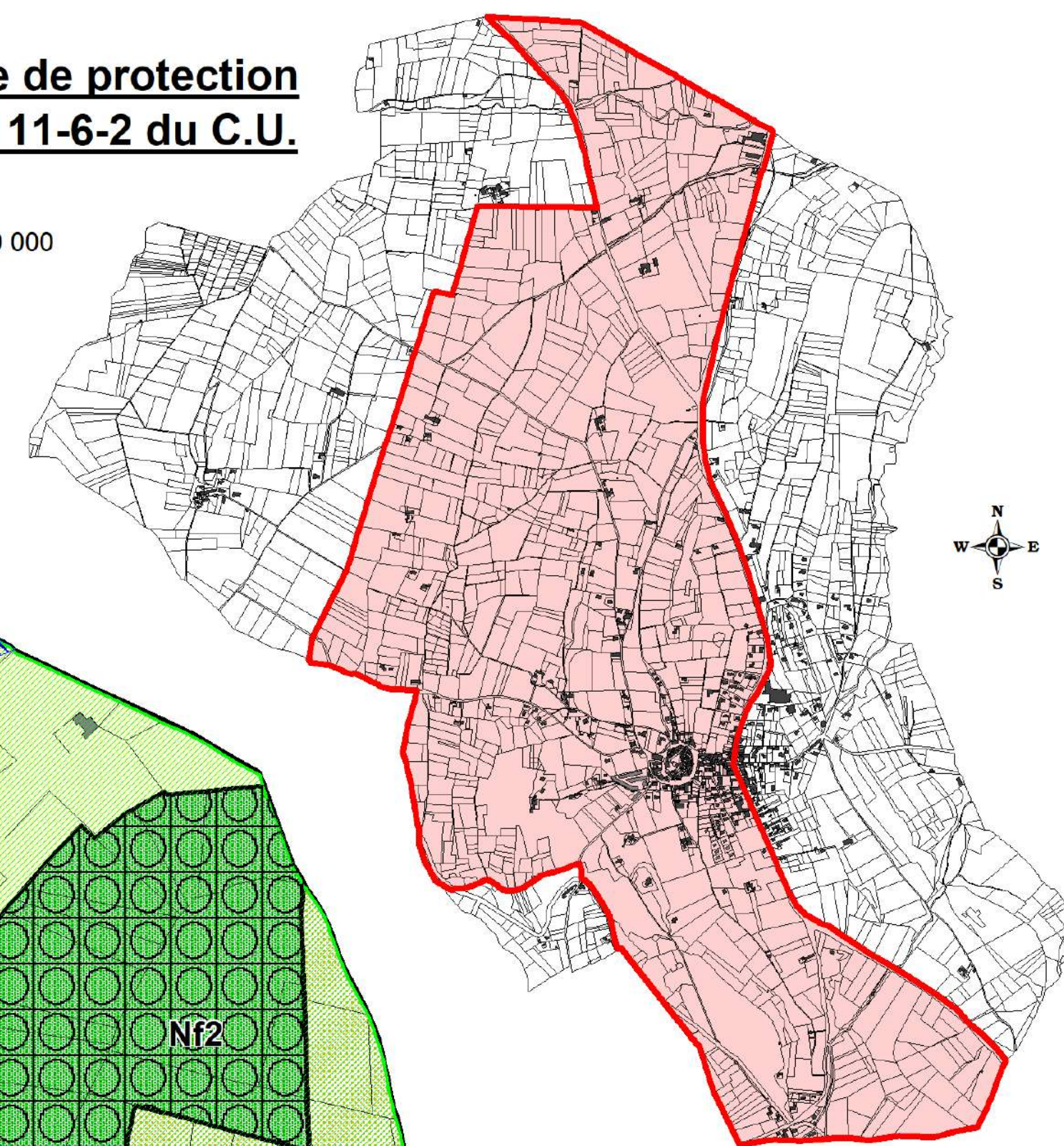
N°	Objet	Bénéficiaire
①	Voie communale	Commune
②	Voie communale	Commune
③	Stationnement	Commune
④	Voie communale	Commune
⑤	Emplacement réservé supprimé	
⑥	Voie communale	Commune
⑦	Voie Communale	Commune
⑧	Voie Communale	Commune
⑨	Stationnement et commerces	Commune
⑩	Espace paysager	Commune

Éléments de paysage identifiés au titre du L.123-1-5 7° du CU

- ▲ Patrimoine bâti (cabanons, chapelles,...)
- Arbres remarquables
- Patrimoine hydraulique (bassins, fontaines,...)
- ▲ Murets

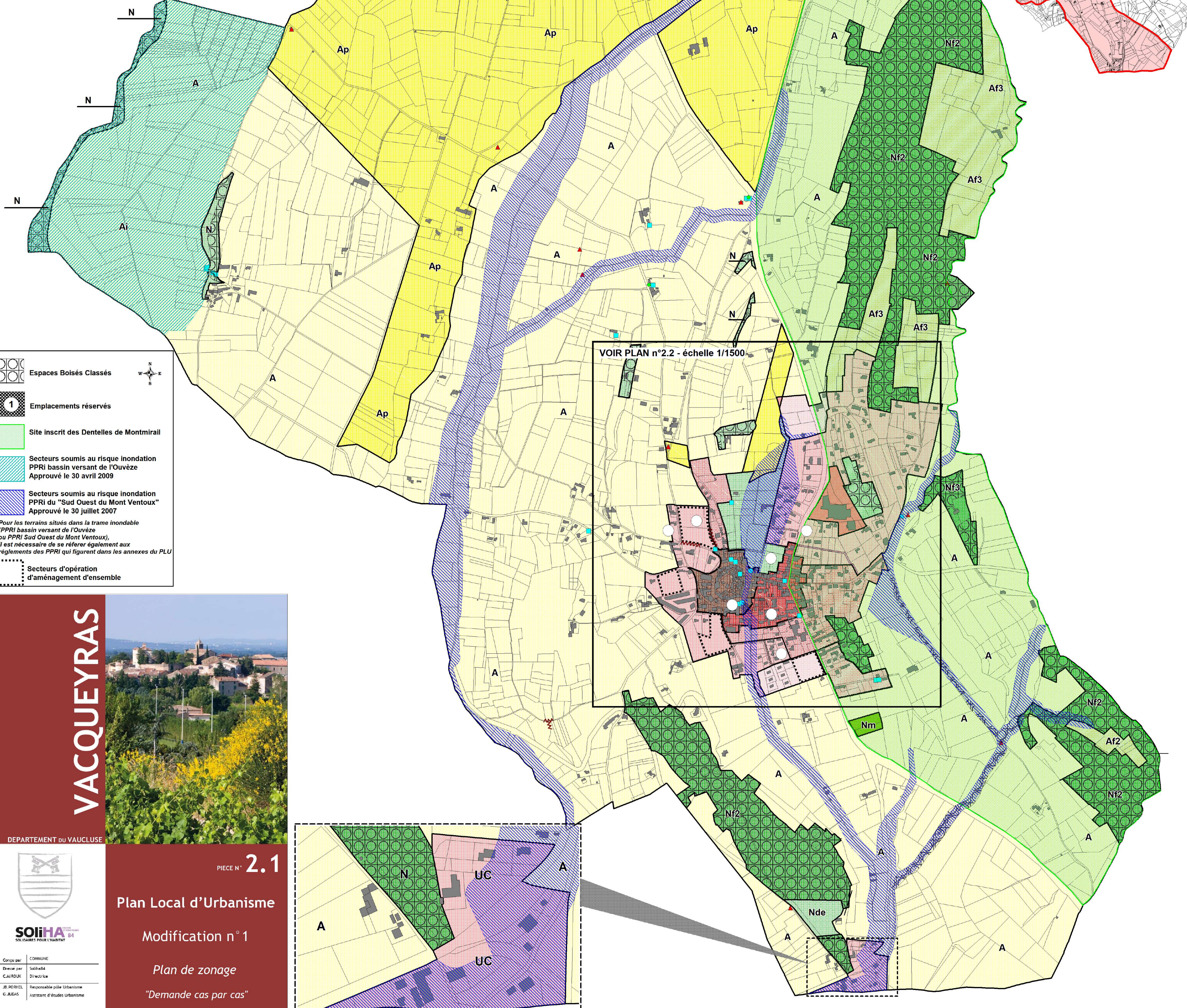
Périmètre de protection Article L111-6-2 du C.U.

Echelle 1 / 20 000



Secteur d'opération d'aménagement d'ensemble

Chaque secteur devra comprendre une seule opération d'aménagement d'ensemble, couvrant l'intégralité du périmètre, et devra tenir compte des règles d'urbanisme et des orientations d'aménagement qui s'appliquent.



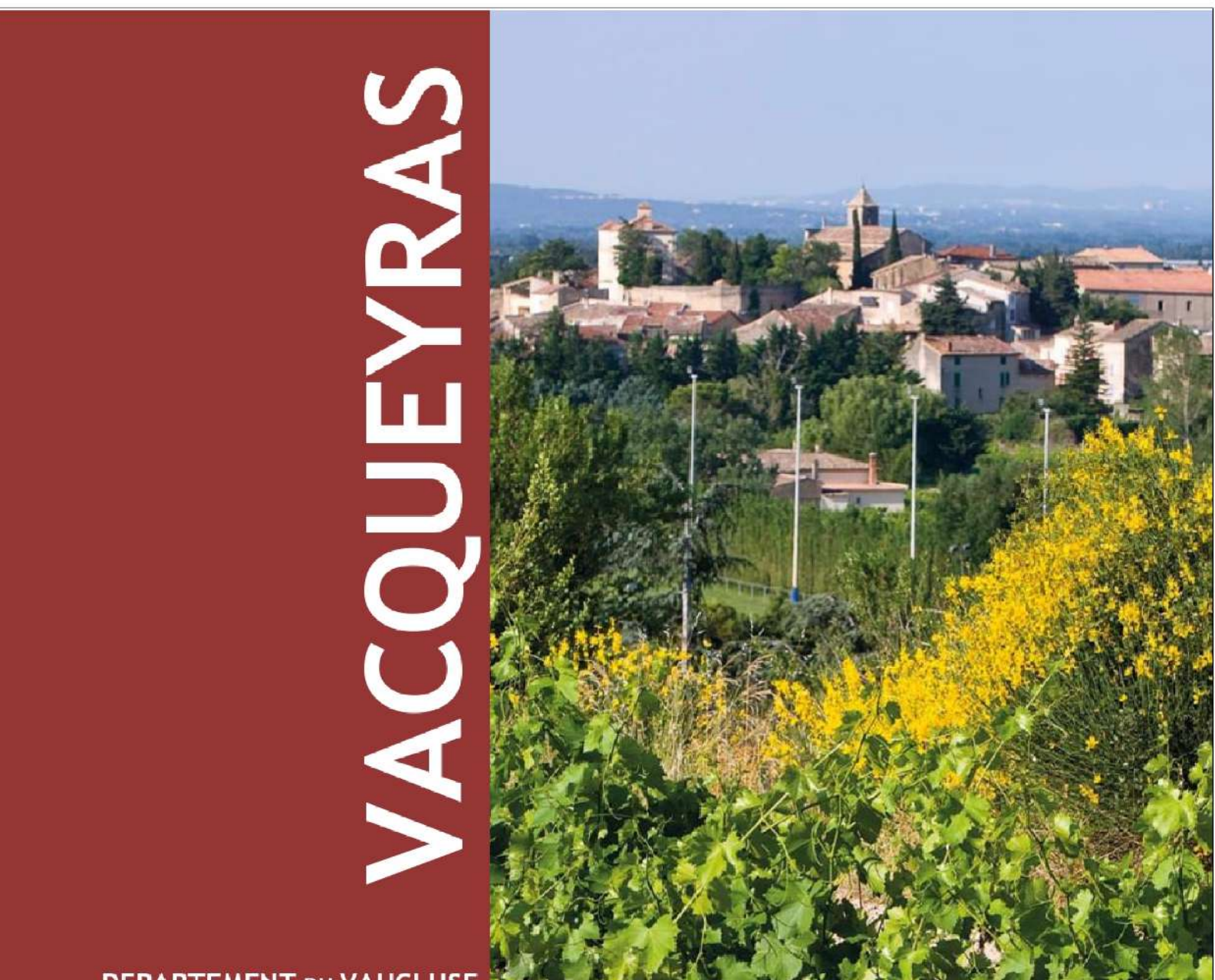
- Espaces Boisés Classés
- Emplacements réservés
- Site inscrit des Dentelles de Montmirail
- Secteurs soumis au risque inondation PPRI bassin versant de l'Ouvèze Approuvé le 30 avril 2009
- Secteurs soumis au risque inondation PPRI du "Sud Ouest du Mont Ventoux" Approuvé le 30 juillet 2007

Pour les terrains situés dans la trame inondable (PPRI bassin versant de l'Ouvèze ou PPRI Sud Ouest du Mont Ventoux), il est nécessaire de se référer également aux règlements des PPRI qui figurent dans les annexes du PLU

- Secteurs d'opération d'aménagement d'ensemble

VOIR PLAN n°2.2 - échelle 1/1500

Echelle 1/1500



VACQUEYRAS

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE



PIECE N° 2.1

Plan Local d'Urbanisme

Modification n° 1


Plan de zonage

"Demande cas par cas"

Echelle : 1 / 5000

04/02/2023

Conçu par : COMMUNE
 Dessiné par : S. JOURD'HEUILLE
 J.B. PERRINEL
 G. JUBAS



Espaces Boisés Classés

1 Emplacements réservés

Site inscrit des Dentelles de Montmirail

Secteurs soumis au risque inondation PPRI bassin versant de l'Ouvèze Approuvé le 30 avril 2009

Secteurs soumis au risque inondation PPRI du "Sud Ouest du Mont Ventoux" Approuvé le 30 juillet 2007

Pour les terrains situés dans la trame inondable (PPRI bassin versant de l'Ouvèze ou PPRI Sud Ouest du Mont Ventoux), il est nécessaire de se référer également aux règlements des PPRI qui figurent dans les annexes du PLU

Secteurs d'opération d'aménagement d'ensemble

Liste des emplacements réservés

N°	Objet	Bénéficiaire
1	Voie communale	Commune
2	Voie communale	Commune
3	Stationnement	Commune
4	Voie communale	Commune
5	Emplacement réservé supprimé	
6	Voie communale	Commune
7	Voie Communale	Commune
8	Voie Communale	Commune
9	Stationnement et commerces	Commune
10	Espace paysager	Commune

Elements de paysage identifiés au titre du L. 123-1-5-7° du CU

- ▲ Patrimoine bâti (cabanons, chapelles,...)
- Arbres remarquables
- Patrimoine hydraulique (bassins, fontaines,...)
- ▲ Murets

Secteur d'opération d'aménagement d'ensemble

Chaque secteur devra comprendre une seule opération d'aménagement d'ensemble, couvrant l'intégralité du périmètre, et devra tenir compte des règles d'urbanisme et des orientations d'aménagement qui s'appliquent.

VACQUEYRAS

DEPARTEMENT DU VAUCLUSE

PIECE N° **2.2**

Plan Local d'Urbanisme

Modification n° 1

Plan de zonage

Conçu par : COIMPLANT
 Dessiné par : Solihab
 C. MIRDEL
 G. JUDAS

Responsable d'Urbanisme
 Assistante d'études Urbanisme

Echelle : 1 / 1500

04/01/2023